

Bourse de Région de Mobilité Internationale Étudiante (BRMIE)

La **BRMIE** est une aide financière proposée par la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** pour accompagner les étudiants dans leur projet de mobilité à l'étranger (hors Royaume-Uni). Ce dispositif vise à soutenir financièrement les séjours académiques dans une université partenaire étrangère.

Qui peut en bénéficier ?

L'attribution des bourses BRMIE est réservée :

- **En priorité aux étudiants boursiers du CROUS**, quel que soit leur échelon.
- Puis, selon les places restantes, aux autres étudiants sur **critères académiques**, en fonction du **classement de la promotion**.

Comment candidater ?

1. Calendrier :

- La campagne de candidatures est généralement lancée entre **fin février et début mars**.
- Une **présentation de 20 minutes** est proposée aux étudiants en début de campagne pour expliquer les critères, les pièces à fournir et la procédure de dépôt de dossier.
- Toutes les informations sont ensuite envoyées par mail.

2. Dépôt de la candidature :

- La candidature se fait via une **plateforme en ligne** dédiée à la gestion des demandes.
- Il faudra fournir différentes **pièces justificatives** (lettre de motivation, CV, attestations, etc.) **strictement conformes** aux exigences de la Région.

3. Critères de sélection :

- Le respect des délais.
- La conformité des pièces.
- La **situation financière** (boursier CROUS).
- Le **classement académique**.

4. Affectation des bourses :

- Les demandes sont étudiées après la clôture de la campagne.
- Les dossiers **conformes** sont ensuite **acceptés ou refusés** par l'ECE puis étudiés par la Région.

À noter

- La destination **Londres** n'est **pas éligible** à la BRMIE.